

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 257/05

AMR 23/032/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE **Mario de Jesús Castañeda (h), président de la *Central Unitaria de Trabajadores* (CUT, Centrale unitaire des travailleurs) dans le département du Huila**

Londres, le 28 septembre 2005

Amnesty International est gravement préoccupée par la sécurité de Mario de Jesús Castañeda, président de la *Central Unitaria de Trabajadores* (CUT, Centrale unitaire des travailleurs) dans le département du Huila, depuis que cet homme a été menacé de mort.

Le 22 septembre, une lettre adressée à Mario de Jesús Castañeda est parvenue aux bureaux de la CUT à Neiva, dans le département du Huila. Elle était dactylographiée et signée du Bloc central Bolívar (*Bloc central Bolívar*), une unité des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie). Le message était le suivant : « *Nous vous rappelons que cela fait déjà quelque temps que vous nous ennuyez avec vos attaques grossières contre le gouvernement [...] La région où nous opérons est en plein processus de paix ; dès que l'occasion se présentera, nous ferons ce que nous avons prévu de faire aux gens comme vous et aux autres syndicalistes révolutionnaires qui calomnient chaque gouvernement qui nous est donné, ainsi que des personnes respectables [...] Pour le moment, nous allons continuer à agir comme il se doit mais de manière efficace, et nous n'arrêterons pas tant que cet endroit ne sera pas en paix et tant qu'il restera des individus comme vous [...] Partez et fermez-la, sinon nous agirons.* »

Le 20 septembre, selon les informations recueillies, Mario de Jesús Castañeda a été fouillé par des policiers à la gare routière de Neiva. Il aurait été privé de liberté pendant une cinquantaine de minutes, le temps que la police photocopie les documents qu'il avait sur lui. Il s'agissait apparemment d'informations concernant un viol manifestement imputable à des paramilitaires, que Mario de Jesús Castañeda avait recueillies dans le but de déposer une plainte auprès des autorités. Amnesty International est d'autant plus préoccupée par la sécurité de cet homme qu'en Colombie, un grand nombre de personnes ayant dénoncé des violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité ou leurs alliés paramilitaires ont été la cible de graves atteintes.

INFORMATIONS GENERALES

En Colombie, la situation des syndicalistes reste critique sur le plan des droits humains. La majeure partie des atteintes perpétrées contre eux le sont par des paramilitaires et par les forces de sécurité. Ces dernières années, des mouvements de guérilla se sont également livrés à un certain nombre de violences contre des militants syndicaux.

Le plus souvent, les syndicalistes sont victimes de violations de leurs droits humains lors de conflits sociaux. Ils sont fréquemment qualifiés de subversifs par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires. Ces accusations ont souvent été suivies de graves violations des droits humains. Des syndicalistes ont « disparu » en raison de leurs activités. Certains ont été menacés de mort, voire tués. Selon des informations émanant de syndicats, 37 militants syndicaux ont été tués depuis le début de l'année en Colombie.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par la sécurité de Mario de Jesús Castañeda, président de la *Central Unitaria de Trabajadores* (CUT, Centrale unitaire des travailleurs) dans le département du Huila ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit conduite sur les menaces dont cet homme a récemment été la cible, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– exhortez les autorités colombiennes à mettre en œuvre toutes les mesures jugées nécessaires par Mario de Jesús Castañeda et la CUT en vue de garantir la sécurité de cet homme et des membres du syndicat dans le département du Huila ;

– priez-les de prendre sans délai des mesures visant à démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations des Nations unies et d'autres organisations intergouvernementales et de briser les liens qu'ils entretiennent avec les forces de sécurité.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-2
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,*

Vice-président de la République :

Vicepresidente de la República de Colombia
Dr. Francisco Santos Calderón
Vicepresidencia, Carrera 8A No 5-57
Bogotá
Colombie

Fax : +57 1 565 7682

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Vicepresidente, / Monsieur le Vice-Président,*

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:

Dr. Mario Germán Iguarán
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación,
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite), Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Iguarán, / Monsieur,*

COPIES À :

Organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains :

Comité Permanente por la Defensa de los derechos humanos – Capitulo Huila
Carrera 2 No 23-41 Oficina 301
Neiva, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 NOVEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*